



Location logement étudiant

Par **galipette**, le **01/12/2009** à **13:43**

Bonjour,

j'ai l'intention de faire construire une maison avec 3 studios au premier étage, que j'aimerais louer a des étudiants. C'est la première fois que je louerai quelque chose je manque donc de beaucoup de renseignements, j'aimerais ainsi savoir si il y a des aides car j'ai entendu parler du fait qu'il y est une différence entre louer des chambres meublés et loué des chambres non-meublés. De plus je voulais savoir comment fonctionnait la location pour des étudiants, existe-t-il des contrats spécifiques, des clauses a respecter en fonction de leur statut ?

Pour information, les chambres feraient 22m carré, avec coin cuisine, salle de bain, WC, pièce a vivre, baie vitrée, terrasse, dans le 11ème arrondissement de Marseille, au cœur village de la treille plus précisément.

En espérant recevoir une réponse de votre part,

Merci d'avance,

Magali.

Par **fabienne034**, le **01/12/2009** à **14:55**

Bonjour,

oui il existe des contrats spécifiques pour les baux meublés pour étudiants,

pour tout savoir sur les baux meublés:

<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>